

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2023

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 12 janvier 2023, sous la présidence de M. KASSA Wondwossen, Maire.

Etaient présents : MM. KASSA Wondwossen, FERNANDES Pascal, CHUPAU Laurent, MARTIN Armand, LOURDEL Stéphane, ROUDEAU Maël, GROENEWEG Jean-Nicolas, SELSCHOTTER Sylvain, Mmes OLANIER Josette, SZEWEZUK Carmen.

Excusés : MM. VASIC Goran (pouvoir à Mme SZEWEZUK Carmen), ROLLIN Pierre (pouvoir à Mme OLANIER Josette).

Absents : Mme LOISEAU Angélique, M. CHAUVIN Christophe.

Secrétaire de séance : Mme OLANIER Josette.

Début de la séance : 20 H 05

Approbation à l'unanimité du compte rendu du dernier conseil.

OUVERTURE DU QUART DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT

Afin de permettre à une collectivité d'honorer ses factures d'investissement avant le vote du budget primitif et permettre ainsi la continuité du service public, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit, en son article L.1612-1, que le Conseil Municipal peut permettre au Maire "*d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement du capital*".

En l'espèce, les crédits d'investissement votés au cours de l'année 2022 étaient de 145 503.20 €, hors remboursement de la dette. Le quart de ces crédits autorisé est donc de 36 375.80 €.

Par ailleurs, l'article précité prévoit que cette "*autorisation [...] précise le montant et l'affectation des crédits*".

Ainsi, il est proposé que soient ouverts les crédits suivants, dans la limite du quart des dépenses d'investissement réelles prévues sur le budget primitif 2023 :

COMPTE	PROPOSÉ	OBSERVATION
2138 Autres constructions	8 000.00 €	Travaux divers
2151 Réseaux de voirie	4 375.80 €	Travaux de voirie
21571 Matériel roulant	24 000.00 €	Tracteur + épareuse

L'article L.1612-1 du CGCT précise que *"les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption"*.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, pour un montant total de 36 375.80 €, et dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

DEMANDE D'ACQUISITION DE TERRAIN ET CHEMIN RURAL

Suite à la demande d'un administré souhaitant acquérir une partie du chemin rural de Tourteville ainsi que le terrain cultivé par celui-ci, certains élus se sont rendus sur place pour étudier sa proposition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- A la majorité (10 pour, 2 abstentions), ne souhaite pas vendre ces biens dans l'immédiat,
- A la majorité (11 pour, 1 abstention), propose la location du chemin.

Si l'administré accepte la location, une proposition de tarif sera étudiée lors d'un prochain conseil.

PRIX DE VENTE CHEMIN RURAL AUX BEAUBOIS

Suite à la décision du dernier conseil de vendre le chemin rural des Beaubois au riverain, celui-ci a renvoyé un mail en précisant qu'il prendra à sa charge les frais occasionnés par l'enquête publique nécessaires à la vente dans la limite de 1000 € TTC.

Etant en attente d'une réponse du service juridique de l'Association des Maires du Loiret concernant la procédure à suivre et après renseignements pris pour les frais de notaire et d'enquête publique, le conseil municipal, à la majorité (11 pour, 1 abstention), décide de reporter ce point au prochain conseil.

FAUCHAGE DES VOIES COMMUNALES A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES A VALIDER

M. FERNANDES expose au conseil la problématique du fauchage des voies communales. Le matériel de la commune étant vétuste, un seul passage a été effectué en 2022, contre trois habituellement.

Après avoir pris connaissance de la carte prévisionnelle et du détail estimatif pour la consultation des entreprises via la Communauté de Communes, soit 13 683.60 € TTC, le conseil municipal, à la majorité (7 pour, 3 abstentions et 2 contre), décide de transférer le fauchage des voies communales à la communauté de communes.

TRAVAUX DE SÉCURISATION DES ABORDS DE L'ÉCOLE

Après avoir pris connaissance de la nouvelle estimation des travaux d'aménagement des abords de l'école et du montant restant à la charge de la commune, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de continuer les travaux.

Toutefois, le conseil demande une réunion de commission travaux afin de minimiser les coûts.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le conseil :

- Qu'un tableau représentant la rue Franche a été donné à la commune suite au décès d'une ancienne habitante. Des remerciements ont été faits aux deux filles de la défunte,
- Que l'association Pelotes et Chiffons a été transférée dans la salle informatique, laissant libre la bibliothèque,
- Que la propriété rue Franche où la toiture s'est effondrée à l'intérieur est en cours de travaux financés par les Domaines,
- Que deux propriétaires ont commencé des travaux sans autorisation. Un rappel à la loi leur a été fait.

Monsieur Fernandes informe le conseil que les travaux de couverture de l'église interviendront en mars.

Suite au repas des seniors fort convivial, qui a rassemblé 28 convives, Mme Olanier a constaté que les tables et chaises n'ont plus de tampon et de ce fait, abime le parquet.

Mme Olanier demande aux membres de la commission communication de réfléchir au contenu de la future « Gazette ».

Elle informe le Conseil que certains administrés ont des appareils respiratoires et si des coupures de courant doivent avoir lieu, l'Agence Régionale de Santé transmet une liste à ENEDIS.

Il est signalé que la toiture de l'ancienne mairie est vétuste. Des devis seront demandés pour réparer le plus urgent.

Mme Olanier informe le conseil que la nuit du marché de Noël, une table appartenant à la commune de Châtillon-Coligny a été volée. Le remboursement leur sera effectué.

Afin d'économiser du carburant, elle demande si les travaux sur le véhicule C15 ont été réalisés.

Les dates suivantes sont retenues :

Dimanche 3 décembre 2023 : repas des aînés,

Samedi 9 décembre 2023 : marché de Noël

Fin de la séance : 21 H 55

Le Maire ;
Wondwossen KASSA

La secrétaire ;
Josette OLANIER